

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE DE N° RPPS

Sans la totalité de ces documents, aucune demande ne sera traitée :

- une attestation validant les enseignements théoriques et cliniques ;
- un certificat de scolarité de l'année en cours ;
- une attestation d'autorisation de remplacement du conseil départemental des sages-femmes de **votre lieu d'exercice** ;
- La présente fiche d'activité « Etudiant(e)-Remplaçant(e) » dûment remplie.

Fait à : le : / /

Signature